



---

**Réunion de la commission Services publics et services aux publics  
du 23 novembre 2011**

**SYNTHÈSE**

---

*La commission « Services publics et services aux publics » s'est réunie le 23 novembre sous la présidence de Pierre-Yves Geoffard. La réunion était, pour l'essentiel, consacrée au thème « dépendance-handicap » dans ses aspects prise en charge et populations concernées. Après que Bertrand Fragonard ait posé les enjeux de la connaissance statistique de la dépendance des personnes âgées, la Drees, la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et la FFSA (fédération française des sociétés d'assurance) ont décrit leurs dispositifs statistiques et leurs perspectives d'évolution. La discussion introduite par Agnès Gramain a souligné les manques de la statistique publique. Une forte demande d'enquêtes longitudinales a notamment été exprimée.*

*Baudouin Seys et Cédric Afsa ont ensuite présenté les grands axes du programme statistique 2012. Maintes enquêtes dont un certain nombre d'enquêtes longitudinales seront collectées en 2012. Des avancées importantes sont également attendues du côté des sources administratives.*

*Les deux enquêtes présentées en opportunité ont obtenu un avis d'opportunité favorable.*

Bertrand Fragonard a tout d'abord posé les enjeux de la connaissance statistique de la dépendance des personnes âgées. A plusieurs reprises, des décisions imminentes concernant la politique publique de sa prise en charge ont été reportées. Les statistiques ont rarement été disponibles à temps pour les étayer. Le fait que la dépendance relève de la compétence générale des départements ne facilite pas l'élaboration de données nationales même si les acteurs locaux ont en général une bonne connaissance de leur pratique. Dans le cadre du groupe de travail qu'il a animé lors du débat national sur la dépendance, Bertrand Fragonard a constaté les lacunes de la statistique publique mais aussi sa richesse. Les travaux de la Drees ont largement contribué aux débats. Il a toutefois manqué un éclairage qui permette d'apprécier si les dispositifs existants sont bien calibrés : allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes dépendantes à domicile, aide sociale à l'hébergement pour les personnes en établissement. En effet, les restes à charge négatifs pour les personnes en établissement finissent par être couverts, ...comment ? De même, bon nombre des plans d'aide élaborés à l'occasion des demandes d'APA atteignent le seuil maximum mais, du fait que les dépenses hors plafond sont entièrement à la charge du ménage, il n'existe aucune donnée ni sur leur nature ni sur leurs modalités de financement. Par ailleurs, alors que le non recours aux aides auxquelles les personnes ont pourtant droit est assez fréquent, les informations disponibles ne permettent pas d'identifier les raisons de ces non recours.

Afin de mieux connaître les populations en situations de handicap ou de dépendance et de suivre régulièrement les politiques publiques, la Drees s'appuie sur un dispositif d'informations qu'Etienne Debauche a présenté. Ce dispositif combine enquêtes et remontées de données individuelles à partir de sources administratives. Une des difficultés étant qu'il n'y a pas une définition unique du handicap et de la dépendance mais plusieurs qui correspondent à des optiques différentes : bénéficiaires d'allocation, résidents en établissements, utilisateurs de services, difficultés mesurées selon des échelles différentes... La Drees utilise des données issues de sources administratives et réalise des enquêtes spécifiques ou en population générale à intervalles plus ou moins réguliers. Les enquêtes en population générale rassemblent des informations sur les conditions de vie et l'entourage familial. En revanche, leurs résultats qui fournissent des données de cadrage ne peuvent pas être déclinés à des niveaux géographiques fins. Pour répondre aux demandes suscitées par le débat national sur la dépendance des personnes âgées, la Drees a réalisé des projections de populations dépendantes à l'horizon 2060. Elle a également développé, en mobilisant toutes les informations disponibles, un modèle de simulation pour estimer le reste à charge des personnes dépendante et sa dispersion. Pour

les années à venir, la Drees se fixe pour objectifs de faire évoluer ses dispositifs vers une meilleure articulation entre données issues de sources administratives et résultats d'enquêtes.

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), comme l'ont expliqué Bernadette Moreau et Estelle Pelletier, est un organisme jeune dont les missions sont centrées sur la population handicapée au sens administratif c'est à dire de moins de 60 ans. Elle a notamment été chargée de créer un « système d'information partagé pour l'autonomie ». Ce système visait au départ à centraliser des données en provenance des maisons départementales des personnes handicapées qui traitent les demandes de prestations spécifiques au handicap et de quelques autres, des demandes de carte d'invalidité (quel que soit l'âge de la personne) et de demandes d'orientations en matière d'emploi. Le système a, par la suite, été élargi à d'autres sources. C'est un outil de connaissance des personnes handicapées et d'aide au pilotage des politiques du handicap. Il contiendra des données individuelles anonymisées, des données agrégées et des indicateurs en cours de définition. Les données pourront être conservées trois ans au delà de l'année en cours.

Les sociétés d'assurance, comme l'a indiqué Agnès Canarelli, connaissent les populations handicapées et dépendantes à travers le prisme des souscriptions à des contrats dépendance, des cotisations puis des prestations qui en découlent. Les contrats dépendance constituant une infime partie des contrats d'assurance privée.

Agnès Gramain qui introduisait la discussion ainsi que les participants ont souligné les insuffisances de la statistique publique, sa dispersion et aussi parfois ses incohérences. Ces difficultés sont amplifiées par la multitude des dispositifs et leur cloisonnement, le grand nombre d'intervenants publics ou privés et la décentralisation de la gestion de ces questions. De plus, les analyses ne peuvent être pertinentes que si elles tiennent compte des éléments de contexte (médicaux, familiaux, financiers et patrimoniaux, professionnels, sociaux, ...). Une forte demande de données longitudinales s'est exprimée.

Ensuite Baudouin Seys et Cédric Afsa ont présenté les grands axes du programme de travail 2012. Dans les domaines santé, protection sociale, sécurité et réponse pénale, la statistique publique mènera nombre d'enquêtes dont trois longitudinales : la cohorte Constance (Inserm), Elfe (Ined et Inserm) et la 5<sup>ème</sup> vague de Share (Irdes). Dans le cadre de son baromètre santé, l'Inpes réalisera une enquête spécifique dans les DOM. Le reste à charge des ménages devrait être mieux cerné grâce aux appariements des résultats de l'enquête Santé et protection sociale (Irdes) avec des données d'un certain nombre d'organismes d'assurance complémentaire. Des enquêtes rééditées à intervalles plus ou moins réguliers seront conduites, en particulier par la Drees, en 2012 : sur les modes de garde des jeunes enfants, sur la santé des enfants, sur les bénéficiaires de minima sociaux, sur les pathologies et la morbidité des personnes âgées en établissement,.... Du côté des sources administratives, l'année 2012 (ou 2013) devrait également être riche pour la statistique publique avec notamment l'aboutissement de l'informatisation de la chaîne pénale.

Dans le domaine de l'éducation, trois grands axes (parcours, formation tout au long de la vie, comparaisons internationales) domineront les travaux de la statistique publique. En matière de parcours, des avancées déterminantes pour l'extension de l'identifiant national élève (INE) à l'ensemble du système éducatif (second degré, apprentissage, enseignement supérieur) sont attendues en 2012. Les différentes enquêtes de Panel, dont les taux d'attrition sont limités, se poursuivront. En ce qui concerne la formation continue, la Depp, le SIES, l'Insee et la Dares vont travailler à la consolidation du recueil d'information. En matière de comparaisons internationales, la Depp et le SIES, comme l'Insee, sont gênés par le changement de stratégie d'Eurostat dans le double dispositif des remontées administratives et des enquêtes. De plus, la Depp va devoir adapter ses systèmes d'informations pour pouvoir produire les tableaux dont la fourniture annuelle est imposée par un règlement européen à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les participants ont exprimé leurs inquiétudes devant la baisse apparente du nombre des publications de la Depp. Toutefois, Cédric Afsa précise qu'il s'agirait davantage d'un retard dans la production des notes que d'une baisse effective.

Enfin, les deux enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable.